

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 190

présenté par

M. Decool, M. Calméjane, M. Garraud, M. Remiller, Mme Marin, M. Dord, M. Gatignol,  
M. Lorgeoux, M. Fasquelle, Mme Louis-Carabin, M. Souchet,  
M. Zumkeller, M. Huyghe et Mme Hostalier

-----  
**ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« recevabilité, »,

insérer les mots :

« et assisté éventuellement par un conseil de son choix, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Prévoir la possibilité d'assistance.